

**NORMANDIE EQUINE VALLEE  
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

N° de Délibération : 2023-12

**REUNION DU 2 JUIN 2023  
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 8 FÉVRIER 2023**

Réunis le 2 juin 2023 à 11h00 à Goustranville sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Malika CHERRIERE, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Emmanuelle TREMEL et Messieurs David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Christine EVEN, Sophie DE GIBON, Sophie GAUGAIN, Florence MAZIER, Angélique PERINI, et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

\*\*\*\*\*

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,**

Après avoir pris connaissance du projet de procès-verbal du comité syndical du 8 février 2023,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal du comité syndical du 8 février 2023.

La Présidente du syndicat mixte



Malika CHERRIERE

**ANNEXE 1**  
**Procès-verbal du comité syndical de Normandie Equine Vallée**  
**Du 8 février 2023 en visio**

**Etaient présents : Mesdames BARENTON-GUILLAS, CHERRIERE, GADENNE, GADY-DUQUESNE, GAUGAIN ainsi que messieurs CASINI, FONTAINE et JEANNENEZ.**

**Etaient absents excusés : Mesdames DE GIBON, EVEN, MAZIER, PERINI, TREMEL ainsi que messieurs CHARLES, PORCQ et TOUGARD.**

Madame CHERRIERE remercie les élus connectés d'être présents pour ce comité syndical.

**1. Adoption du PV du comité syndical du 4 janvier 2023**

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

**2. Adoption du compte de gestion 2022**

Madame LEMOINE excuse l'absence de Madame DA COSTA payeur départemental. Le compte de gestion n'appelle pas de remarques particulières sauf sur les sujets d'inventaire et d'amortissement.

Madame LEMOINE annonce que Madame DA COSTA part à la retraite le 1<sup>er</sup> mai prochain. Un nouveau payeur a déjà été désigné.

Le compte de gestion 2022 est adopté à l'unanimité.

**3. Adoption du compte administratif 2022**

Madame LEMOINE explique que le compte administratif 2022 concorde avec le compte de gestion 2022.

Madame CHERRIERE s'est déconnectée pour le vote du compte administratif 2022.

Madame GADY-DUQUESNE propose de voter le compte administratif 2022.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Madame CHERRIERE se reconnecte pour continuer le comité syndical.

**4. Adoption du BP 2023**

Madame LEMOINE explique que le document présenté intègre les restes à réaliser qui n'étaient pas connus lors du débat d'orientation budgétaire.

Madame LEMOINE propose que l'affectation du résultat de la section de fonctionnement se fasse sur cette même section et que par parallélisme des formes le résultat de la section d'investissement soit affecté à cette même section.

Le budget primitif, les autorisations de programme ainsi que l'affectation du résultat sont adoptés à l'unanimité.

#### 5. Renouvellement de la ligne de trésorerie du syndicat mixte

Madame LEMOINE rappelle que sur les exercices 2021 et 2022 le syndicat mixte avait contractualisé avec la caisse d'épargne pour une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1M€. Elle n'a été sollicitée qu'une seule fois en fin d'année 2022 en attendant le versement des subventions appelées.

Madame LEMOINE explique qu'il est proposé d'augmenter la ligne de trésorerie à 3.5M€ afin de lier le montant de la ligne de trésorerie aux acomptes prévus par la Région versés par tranches de 3,5M€.

Madame LEMOINE indique que dans la mesure où la caisse d'épargne n'applique pas de commission de non-utilisation, il est proposé de reconduire le contrat avec cet établissement.

Madame LEMOINE alerte sur le fait que les taux ayant augmenté, l'utilisation de la ligne de trésorerie coûtera plus cher que les années précédentes. En revanche, le syndicat mixte mettra tout en œuvre pour l'utiliser le moins possible.

Le renouvellement d'un contrat de souscription à une ligne de trésorerie est donc adopté à l'unanimité.

#### 6. Adhésion de Normandie Equine Vallée au groupement de commande piloté par le SDEC

Madame LEMOINE rappelle quelles sont les missions du SDEC et quelle est l'organisation du groupement de commande d'achat d'énergie mis en place par le syndicat.

Il est rappelé que l'adhésion coûte 75€ par an.

Madame CHERRIERE rappelle que ce point avait déjà été abordé.

Monsieur JEANNENEZ ne prend pas part au vote car il est membre du SDEC.

L'adhésion au groupement de commande du SDEC est adoptée à l'unanimité.

#### 7. Création d'un poste de vacataire et d'accueil de stagiaire

Madame LEMOINE rappelle que dans le cadre du congés maternité de Madame VERSEPUY, une convention a été signée avec le centre de gestion du Calvados qui propose des prestations de missions temporaires. Or le centre de gestion n'a aucune candidature à proposer. Il faut donc trouver des solutions alternatives.

Madame LEMOINE explique qu'un rendez-vous avec KMPG est prévu pour étudier la possibilité d'un renfort de 2 jours par semaine en prestation avec en complément un stagiaire du master de droit public de l'université de Caen Normandie.

Madame LEMOINE explique que le poste de vacataire n'est pas l'option prioritaire mais pourra servir si la prestation de KPMG n'était pas retenue.

Madame CHERRIERE ajoute que les remplacements sont compliqués même via le CDG 14. C'est positif pour le taux du chômage mais compliqué pour les recrutements.

Les délibérations relatives à la création d'un poste de vacataire et à l'accueil de stagiaire sont adoptées à l'unanimité.

## 8. Points sur les projets

Madame LEMOINE précise que pour la communication sur les projets, un prestataire vient filmer les chantiers une fois par mois.

Madame LEMOINE explique que le calendrier est tenu sur Goustranville.

Monsieur RENAULT ajoute qu'il y a 18 jours d'intempéries à déplorer ce qui est correct au regard de la saison.

Madame LEMOINE explique que pour finaliser les deux plans de financement des projets, le FEDER sera sollicité dans le cadre de la nouvelle programmation.

Madame CHERRIERE demande quelles sont les types d'intempéries.

Monsieur RENAULT indique qu'il y a eu 2 jours de vent qui ont empêchés les grues d'être en fonctionnement et que les autres jours d'arrêt ont été motivés par de fortes pluies.

Monsieur JEANNENEZ demande si le SDEC pourra visiter le site.

Madame LEMOINE confirme que c'est prévu pendant un séminaire du SDEC.

Madame LEMOINE informe que le film a été présenté à tous les utilisateurs sur le site lors d'un évènement « galette des rois ». Ce moment a été apprécié par l'ensemble des utilisateurs.

Madame LEMOINE indique que ce type d'évènement sera également organisé avec les utilisateurs de Saint Contest lorsque les travaux auront commencé.

Madame CHERRIERE ajoute que les nuisances du chantier peuvent être importantes donc il faut veiller aux bonnes relations avec les utilisateurs.

Madame LEMOINE propose un prochain comité syndical fin mai, début juin.

Le prochain comité syndical aura lieu le vendredi 2 juin 2023 de 11h à 12h à Goustranville suivi d'un repas à Cabourg dans le cadre du concours Cabourg classique.

Fin de la séance à 15h00.